



Amende à rome : faut-il payer?

Par **Simon0**, le **22/08/2010** à **15:40**

Bonjour, lors de vacances à Rome, j'ai commis une infraction en me baignant dans une fontaine, ce qui m'a valu une amende de 160€, dressée par la police municipale romaine. Comme ils ont demandé mes papiers, ils ont l'adresse de mes parents (je ne vis plus chez eux depuis deux ans) : est-il possible de ne pas payer cette amende? Est-ce qu'elle peut remonter en France?

Vous remerciant par avance.

Simon